



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

liberté de culte

Question écrite n° 73358

## Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'intervention d'un consulat étranger pour empêcher l'incinération d'un Français sur le sol français. Le 5 février dernier, selon de nombreuses informations relayées par les médias, la cérémonie prévue pour l'incinération d'un Français à Niort a provoqué l'intervention du consulat général du Maroc à Bordeaux rappelant que la religion musulmane interdit formellement l'incinération et qu'un Marocain reste toujours marocain et musulman. Près d'une centaine de personnes s'était rassemblée sur les lieux pour manifester contre la cérémonie. Sous la pression, la veuve se résigna à changer le mode de sépulture de son mari, qui fut inhumé le lendemain. Le décédé pourtant était français, marié à une Française, il ne suivait pas les préceptes de la religion ; enfin, sa veuve et son témoin avaient attesté de sa volonté d'être incinéré. Il apparaît manifestement que la loi républicaine et la volonté du défunt sont clairement bafouées par l'intervention d'une autorité étrangère. Cette affaire est un grave aveu de faiblesse de l'Etat qui faillit à faire appliquer la loi de la République, laquelle repose notamment sur le respect des libertés publiques et le principe de laïcité. Il lui demande en premier lieu si le consul général du Maroc a été convoqué à la suite de cette affaire et si le Gouvernement entend rappeler avec force aux représentations étrangères susceptibles d'avoir ces positions les principes républicains intangibles qui régissent notre société. Il lui demande de bien vouloir faire respecter sans pusillanimité les principes fondateurs de la République face à des interventions extérieures inadmissibles, la fermeté seule permettant d'assurer l'intégration des personnes d'origine étrangère dans notre pays.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Myard](#)

**Circonscription :** Yvelines (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73358

**Rubrique :** Cultes

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 février 2002, page 1048